

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – LOCATION DE VÉHICULE POUR EXAMEN TAXI

Bienvenue dans le règlement intérieur dédié à la **location de véhicule pour l'examen de taxi** ! Ce document a pour but de vous informer de manière claire et conviviale sur les conditions d'utilisation du véhicule proposé par **Normandie Taxis Academy**. Bonne lecture ! 😊 🚕

ARTICLE 1 – OBJET

Ce règlement définit les **conditions d'utilisation** du véhicule loué pour le passage de l'examen de conducteur de taxi destiné aux **candidats libres**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LOCATION

La location est **strictement réservée** aux candidats libres inscrits à l'examen, ayant fourni un dossier complet.

Le locataire doit :

- Fournir une **carte d'identité (recto verso)**
- Être titulaire du **permis de conduire B** en cours de validité
- Présenter un **certificat médical à jour**
- Avoir réservé le véhicule auprès de **Normandie Taxis Academy**

Tarif de la location : 129€

Paiement : uniquement par **virement bancaire** avant l'examen (aucun autre mode de paiement n'est accepté).

ARTICLE 3 – PRÉSENCE DU FORMATEUR DANS LE VÉHICULE

Un formateur de **Normandie Taxis Academy** sera présent dans le véhicule pendant l'examen.

Note importante : Le formateur est uniquement **observateur** et n'interviendra pas durant l'épreuve.

ARTICLE 4 – DURÉE ET RESTITUTION DU VÉHICULE

- **Durée** : La location est limitée à la durée de l'examen.
- **Restitution** : Le véhicule doit être rendu **immédiatement après la fin de l'épreuve** et dans le **même état qu'à la prise en charge**.
- **Retard** : Tout retard entraînera des **frais supplémentaires**.

ARTICLE 5 – UTILISATION DU VÉHICULE

🚗 Le véhicule est destiné **exclusivement au passage de l'examen**.

Le locataire s'engage à :

- 🚦 Respecter le **Code de la route** et la réglementation en vigueur
- ✗ Ne pas transporter de passagers autres que ceux autorisés par l'examen
- ✗ Ne pas utiliser le véhicule à des fins personnelles
- ✗ Ne pas fumer ou consommer de la nourriture à bord

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

🔧 Le véhicule est couvert par une **assurance spécifique** pour l'examen.

En cas d'accident ou de dommages, le locataire doit :

- 🚨 Informer immédiatement **Normandie Taxis Academy**
 - Remplir un constat amiable
- 👉 **Attention** : Tout dommage constaté au retour pourra être facturé au locataire.

ARTICLE 7 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

🔴 Toute annulation de réservation doit être signalée **au moins 48 heures à l'avance**.

🔴 Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation tardive ou de non-présentation le jour de l'examen.

ARTICLE 8 – ACCESSIBILITÉ

🌐 Normandie Taxis Academy s'engage à garantir l'accès équitable à ses services pour tous les candidats.

Si vous rencontrez des difficultés liées à l'accessibilité ou avez des besoins spécifiques, merci de nous en informer lors de votre réservation et au moins **72 heures avant la date de l'examen**.

Nous étudierons votre demande et mettrons en place, dans la mesure du possible, les aménagements nécessaires.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

📄 La signature du contrat de location vaut acceptation **pleine et entière** du présent règlement.

🔴 Tout manquement pourra entraîner l'annulation de la location **sans remboursement possible**.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à respecter l'ensemble des conditions y figurant.

Nom et Prénom du locataire : _____

Signature : _____

Date : _____

◆ **Merci de votre confiance et bonne chance pour votre examen ! 🚕 ✨**

Normandie Taxis Academy reste à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.



Fait en double exemplaires à

Pour le loueur,

(Mention manuscrite : Je certifie l'exactitude des informations renseignées)

La date

Pour l'organisme

NORMANDIE TAXIS ACADEMY

Centre de formation taxi

14 Rue de la République

76210 Bolbec

Représenté par **Mr Guillaume Friboulet**

Lu et approuvé, signature et cachet